



PIÈCES A PRESENTER POUR L'INSCRIPTION

Les parents sont priés de venir accompagnés de leur enfant et de présenter les pièces suivantes :

POUR CHAQUE ENFANT

- le bulletin d'inscription annexé à la lettre de convocation, une pièce officielle portant le nom de l'enfant, une attestation de sa caisse d'assurance-maladie;

GENEVOIS

- le livret/certificat de famille ou l'acte de naissance;

CONFÉDÉRÉS

- le livret/certificat de famille ou acte de naissance et le permis de séjour/d'établissement ou le certificat de domicile pour confédérés;

ÉTRANGERS

- le permis de séjour ou l'attestation de l'Office cantonal de la population et des migrations;

FONCTIONNAIRES INTERNATIONAUX

- la carte de légitimation délivrée par le département fédéral des affaires étrangères, ou l'attestation établie par l'office employeur, pour le répondant légal **et** l'enfant.